

| Colonne | Libellé | Consignes |
|---------|--|---|
| A | Numéro de l'UE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement. |
| B | Code Apogée de l'UE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement. |
| C | Libellé de l'UE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement. Le libellé de la langue d'enseignement, si ce n'est pas le français (anglais, allemand, espagnol, italien) peut être saisi dans la fenêtre "élément" d'Apogée pour être affiché dans des documents en langue étrangère (relevé de notes, supplément diplôme...). |
| D | Nombre de crédits ECTS de l'UE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. UE : Unité d'enseignement. |
| E | Note minimum à partir de laquelle s'applique la compensation entre UE | Ne s'applique pas aux diplômes suivants : diplôme d'ingénieur, licence professionnelle, DUT. |
| F | Code Apogée de l'ECUE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement. |
| G | Libellé de l'ECUE | Donnée qui figure dans la maquette du diplôme, saisie dans Kofr et Apogée. ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement. Le libellé de la langue d'enseignement, si ce n'est pas le français (anglais, allemand, espagnol, italien) peut être saisi dans la fenêtre "élément" d'Apogée pour être affiché dans des documents en langue étrangère (relevé de notes, supplément diplôme...). |
| H | Numéro de l'épreuve | Numéroter les épreuves pour les dénombrer. Cf. article 11 de l'arrêté Licence : Lorsque l'évaluation continue est mise en place, "l'établissement fixe, par unité d'enseignement, le nombre minimal d'évaluations en tenant notamment compte de leur volume horaire et de leur durée". |
| I | Coef. de l'épreuve dans la moyenne en% | Quote-part de la note de l'épreuve dans la moyenne de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE). |
| J | Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale | La nature combinée au caractère écrit ou oral/pratique de l'épreuve parmi : • Examen écrit qui peut prendre la forme de : devoir « sur table », dissertation, QCM (questions à choix multiples), QRC (questions à réponses courtes), note de synthèse, étude de cas, rédaction... • Examen oral ou pratique qui peut prendre la forme de : interrogation sur le cours, épreuve pratique, travaux pratiques, récitation, entretien individuel ou collectif, simulation de situations, mise en situation, diagnostic en situation, participation cours, évaluation de la pratique par le tuteur professionnel... • Rendu d'un livrable qui peut prendre la forme de : devoir « maison », travail à rendre, fiche de lecture, poster, mémoire, rapport d'observation, rapport de stage, dossier, présentation, vidéo, enregistrement, transcription d'entretiens... • Restitution orale qui peut prendre la forme de : soutenance de mémoire, soutenance de rapport de période pratique en milieu professionnel (stage), exposé d'un livrable, conférence... |
| K | Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes | La durée saisie ne doit pas être approximative (une fourchette). Elle doit être précise et chiffrée en heure et/ou minutes. Dans le cas où la nature de l'épreuve est le rendu d'un livrable, le temps passé varie d'un étudiant à un autre. Plutôt que d'indiquer un temps moyen: indiquer "sans objet" dans la cellule. |
| L | Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT) | Extrait du RGEE : Les contrôles terminaux "se déroulent à l'issue des enseignements du semestre ou de l'année. Les contrôles continus doivent être effectués durant la période d'enseignement de l'UE." |
| M | Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D) | La notion de contrôle en ligne est introduite dans l'article 11 de l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence : "Lorsqu'elle est mise en place, l'évaluation continue revêt des formes variées, en présentiel ou en ligne, (...)". Un contrôle en ligne sur tablette ou ordinateur étant possible en présentiel, c'est la notion de "à distance" (qui s'oppose à la notion de "en présentiel") qu'il convient de préciser ici. Lorsqu'il est indiqué "P ou D" pour la forme du contrôle de l'épreuve (colonnes M et W), cela signifie que l'épreuve est prévue en présentiel ("P") et qu'en cas de contexte sanitaire ne permettant pas son organisation sur site, le contrôle est réalisé à distance ("D"). |
| N | Report de la note de CC en 2nde chance | Si le type de contrôle de l'épreuve est CC, indiquer si, oui ou non, la note est reportée en 2nde chance. Si le type de contrôle de l'épreuve est CT, indiquer "sans objet". |
| O | Coef. de la note de CC reportée dans la moyenne de 2nde chance | Si la note de CC est reporté en 2nde chance (oui dans la colonne précédente), préciser le % que de la note de CC représentera dans la moyenne de 2nde chance de l'ECUE (ou de l'UE si pas d'ECUE). |
| P | Organisation de la 2nde chance: - avant publication des résultats de l'Évaluation initiale ou - après publication des résultats de l'Évaluation initiale lorsque celle-ci comporte un CT ou un mix CC-CT (comme ancienne session 2) | Préciser si la 2nde chance est organisée après ou avant la publication des résultats de l'évaluation initiale. La publication des résultats de l'évaluation initiale est la date du jury de semestre (ou du jury qui valide les résultats aux UE le cas échéant). |
| Q | Forme de la 2nde chance: | Préciser la forme de la seconde chance parmi les suggestions suivantes: - Evaluation supplémentaire de l'UE (ou de l'ECUE) - Evaluation de remplacement de l'UE (ou de l'ECUE) - Neutralisation de la moins bonne des notes de l'Évaluation initiale de l'UE (ou de l'ECUE) - Conservation de la meilleure des notes de l'Évaluation initiale de l'UE (ou de l'ECUE) - Autre, préciser (le terme "autre" n'est pas la mention attendue mais une description précise de la modalité qui sera appliquée) |
| R | Numéro d'épreuve | Idem colonne H |
| S | Coef. de l'épreuve dans la moyenne en% | Idem colonne I |
| T | Nature de l'épreuve : - Examen écrit - Examen oral ou pratique - Rendu d'un livrable - Restitution orale | Idem colonne J |
| U | Durée précise de l'épreuve en heure et/ou minutes | Idem colonne K |
| V | Type de contrôle de l'épreuve : - Contrôle continu (CC) - Contrôle terminal (CT) | Idem colonne L |
| W | Forme du contrôle de l'épreuve : - A distance (D) - En présentiel (P) - En présentiel ou à distance en cas de crise sanitaire (P ou D) | Idem colonne M |